

Metz, le 22 mars 2023

Madame, Monsieur,

Pour préparer l'inscription de votre enfant en classe de 2^{nde} Générale et Technologique (GT) dans un lycée public de **Sarrebourg**, il vous appartient d'exprimer vos vœux par le biais du Service en Ligne Affectation.

Ces vœux seront respectés dans la mesure du possible. Cependant, il convient de rappeler que **la seule obligation de l'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale, (IA-DASEN) est d'affecter votre enfant, dans son district de résidence.**

Le district de Sarrebourg dispose de trois établissements scolaires, les lycées Charles Hermite de Dieuze, Erckmann Chatrian de Phalsbourg et Charles Mangin de Sarrebourg. Selon votre lieu d'habitation, et non pas le collège fréquenté en 3^{ème}, votre enfant sera rattaché à cette zone de recrutement. Il vous appartiendra donc de formuler **obligatoirement** des vœux sur chaque lycée de cette zone.

Toutefois, si vous souhaitez formuler un 1^{er} vœu hors de votre zone de recrutement (sans demande de dérogation s'il s'agit d'un lycée du district de Sarrebourg ou dans le cadre d'une dérogation s'il s'agit d'un lycée en dehors du district de Sarrebourg), il est important de noter que ce vœu ne sera étudié qu'après l'affectation de l'ensemble des vœux des élèves du secteur et sur places éventuellement vacantes. Donc, il est **impératif** dans ce cas que vous indiquiez, en vœux 2 et 3, les deux établissements relevant de votre zone de recrutement. Je vous précise également qu'un 1^{er} vœu hors district non satisfait ne garantit pas l'affectation dans le lycée de secteur exprimé en vœu 2. L'affectation sera régulée entre vos lycées de proximité en fonction des capacités d'accueil disponibles.

J'attire votre attention sur le fait que si ces principes ne sont pas respectés, le dossier de votre enfant sera mis en attente et son affectation traitée après l'ensemble des demandes des autres élèves du district.

Je vous précise que les enseignements optionnels qui seront éventuellement choisis à l'entrée en 2^{nde} GT ne constituent pas un critère d'affectation, tout comme les sections européennes, dont la mise en place relève de la compétence des chefs d'établissement.

Le 27 juin prochain, vous pourrez consulter le résultat de l'affectation de votre enfant sur le Service en Ligne Affectation. Il vous appartiendra de l'inscrire dans l'établissement où je l'aurai affecté entre le **28 juin et le 03 juillet** au plus tard. A défaut, il ne sera affecté qu'à la rentrée de septembre, sur les places encore disponibles.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Inspecteur d'Académie,
Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale


Olivier COTTET



A retourner au collège avant le 23 mai 2023

NOM et Prénom de l'élève : _____ Classe : _____

Fait à _____, le _____

Vu et pris connaissance,
Signature du ou des responsable(s) légal(aux)



Affectation en 2nde GT dans le district de Sarrebourg

Je suis domicilié(es) dans :

District de Sarrebourg

Mes lycées

Charles Hermite de Dieuze
Erckmann Chatrian de Phalsbourg
Charles Mangin de Sarrebourg

Quels sont
mes lycées de
secteur ?

Comment
formuler mes
vœux ?

Mon vœu 1

Mon vœu 2

Mon vœu 3

Mon vœu 4

Mon affectation

Situation 1

Un lycée de mon district



Obligatoirement l'autre lycée de mon district



Obligatoirement l'autre lycée de mon district



Obligatoirement l'autre lycée de mon district



Je serai affecté(e) prioritairement sur mon vœu 1. S'il y a une très forte demande sur mon vœu 1 ; je pourrai éventuellement être affecté(e) sur mon vœu 2 voire sur mon vœu 3

Situation 2

Un lycée en dehors du district de Sarrebourg
Je dépose une demande dérogation



Obligatoirement un des lycées de mon district



Obligatoirement un des lycées de mon district



Obligatoirement l'autre lycée de mon district



Je ne serai pas prioritaire sur mon vœu 1 : je ne pourrai être affecté sur mon premier choix que s'il reste de la place une fois tous les élèves du district seront affectés.
S'il n'y a pas de place, je serai affecté(e) prioritairement sur mon vœu 2, ou mon vœu 3 voire mon vœu 4



L'affectation ne prend pas en compte les enseignements optionnels qui seront éventuellement choisis à l'entrée en 2nde GT tout comme les sections européennes, dont la mise en place relève de la compétence des chefs d'établissement

En priorité

S'il reste des places

S'il reste des places

S'il reste des places



vœux 1 des élèves du district



vœux 2 des élèves du district non affectés sur vœux 1



vœux 3 des élèves du district non affectés sur vœux 2



vœux 1 hors district sur dérogation

En résumé,
comment ça
marche ?

Comment
m'inscrire ?

Le 27 juin 2023



Je consulte mon affectation
sur le service en ligne
affectation



Entre le 28 juin et le 03 juillet je
m'inscris sur le portail Téléservice
inscription